

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 23 avril 2019

Date de convocation : 10 avril 2019

Décision 1	Décision 2	Décisions 3 à 6
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25	Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25	Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25
Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 15	Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 17	Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 18
Nombre de délégués syndicaux absents : 10	Nombre de délégués syndicaux absents : 8	Nombre de délégués syndicaux absents : 7
Nombre de votants : 15	Nombre de votants : 17 + 1 pouvoir	Nombre de votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois avril à 18 heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents votants :

- **CC de Haute Somme** : Jean-Marie BLONDELLE – Dominique CAMUS – Maryse FAGOT – Eric FRANCOIS – Anne Marie HARLE (représentant Guy BARON) - Arnold LAIDAIN – Jacques VANOYE (représentant Valérie KUMM) - Philippe VASSANT
- **CC de l'Est de la Somme** : Christian AVY – Jean Pierre BOUCQ (représentant Julie RIQUIER) - Hervé FRIZON – André SALOME – Bertrand VERMANDER – Jean Marie WISSOCQ
- **CC Terre de Picardie** : Gérard CARON – Philippe CHEVAL – Bruno ETEVE (représentant Régis VENTELON) - Michel GUILBERT (+1 pouvoir de Robert BILLORE)

Titulaires absents excusés : Guy BARON (représenté par Anne Marie HARLE) – Claude COULON – Valérie KUMM (représentée par Jacques VANOYE) – Julie RIQUIER (représentée par Jean Pierre BOUCQ) – Frédéric LECOMTE – Daniel MANNENS – José SUEUR – Régis VENTELON (pouvoir à Bruno ETEVE) – Robert BILLORE (représenté par Michel GUILBERT)

Délégués suppléants présents non votants :

Suppléants absents excusés : Yvan Marie MEURET – Magali CRAPPIER – Thierry LINEATTE – Françoise MAILLE – Chantal ROUVROY – Philippe SY.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

Ordre du jour :

Administration générale

- Demande de financement au titre de la PRADET / ingénierie.
- Actualisation de la délibération relative aux modalités d'attribution du RIFSEEP

Développement économique et touristique

- Aire d'Assevillers : Demande de financement FEADER / Leader Gal
- Validation de la convention « Guide du Routard »

Culture

- Reconduction du projet « Chemins artistiques » - 2019/2020
- Pays d'Art et d'Histoire : Demande de financement FEADER / Leader Gal pour la période 2018-2019.

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le Comité Syndical a désigné à l'unanimité Monsieur Jean-Marie BLONDELLE, secrétaire de séance.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2018. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1 – Demande de financement au titre de la PRADET / Ingénierie

Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement, auprès de la Région Hauts-de-France, au titre du soutien à l'ingénierie territoriale 2019.

- Subvention régionale sollicitée : 50 % du montant plafonné à 60 000 €, soit un montant de 30 000 €
- La durée : 12 mois – exercice 2019
- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
 - Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de partenaires financiers, et notamment la Région selon le plan de financement indiqué ci-dessus. Le PETR s'engage à financer le reste à charge.
 - Autorise le Président à demander, si besoin, un commencement anticipé d'opération.

2 – Actualisation de la délibération relative aux modalités d'attribution du RIFSEEP

Arrivée de Bertrand VERMANDER et Michel GUILBERT

La dernière délibération relative au RIFSEEP a été validée en novembre 2016.

Depuis, il y a eu :

- La parution d'un arrêté pour l'application possible à certains grades de la filière culturelle et notamment pour les attachés et assistants de conservation du patrimoine (un agent concerné au PETR)
- La réponse de la Direction Générale des Collectivités Locales rendant obligatoire, dans la délibération, la mention sur les deux parts (IFSE – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise + CIA – Complément Indemnitaire Annuel)
- Des précisions sur les critères de constitution des groupes de fonctions et des critères d'attribution.

Le projet de délibération, soumis au Comité Technique a été transmis aux membres du comité. Les modalités seraient à mettre en place à compter du 01/05/2019.

Bénéficiaires

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

Les agents contractuels bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonction afférent à leur emploi. L'attribution tiendra compte du rapprochement « traitement / ancienneté de l'agent / échelon » qui ne devra pas être plus favorable qu'au statut de fonctionnaire à compétences égales. Le rapprochement sera également opéré au moment de leur stagiairisation si le maintien de la rémunération à titre personnel est retenu.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

Pour l'attribution de l'IFSE, les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels de l'IFSE en tenant compte des critères suivants, selon les postes :

- Capacité à exploiter l'expérience acquise
- Parcours professionnel
- Connaissance de l'environnement de travail
- Approfondissement des savoirs techniques
- Acquisition de l'expérience.

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir et plus précisément selon :

- Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs
 - . Capacité à s'adapter aux exigences du poste
 - . Atteinte des objectifs
 - . Implication
 - . Rigueur
 - . Organisation
 - . Investissement personnel
 - . Ponctualité
 - . Initiative
- Compétences professionnelles et techniques
 - . Connaissance de l'environnement professionnel
 - . Maîtrise des compétences techniques
 - . Application des directives
 - . Respect normes et procédures
 - . Autonomie.
- Qualités relationnelles
 - . Ecoute et dialogue
 - . Discrétion
 - . Travail en équipe
 - . Relations hiérarchiques
- Capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
 - . Niveau d'expertise
 - . Organisation du travail
 - . Gestion de conflits
 - . Communication
 - . Motivation et valorisation du personnel.

Les plafonds par groupe :

- ✓ Cadre d'emplois des attachés territoriaux

Le cadre d'emploi des attachés territoriaux, catégorie A, est réparti en 4 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels IFSE (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Poste de direction	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Adjoint au Directeur, Poste de responsable développement, Responsable de service	24 000 €	5 670 €
Groupe 3	Poste de chargé de mission	9 000 €	4 500 €
Groupe 4	Poste d'adjoint aux chargés de mission, de développement	8 000 €	3 600 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

✓ **Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine / bibliothécaires territoriaux**

1 seul groupe pour ce cadre d'emploi au sein du PETR.

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels IFSE (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Animateur de l'architecture et du patrimoine	12 000 €	5 250 €

✓ **Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**

Le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, catégorie B, est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Poste de gestionnaire - Agent en charge d'un dossier stratégique	9 000 €	2 380 €
Groupe 2	Poste d'assistance aux chargés de mission, développement	8 000 €	2 185 €
Groupe 3	Poste d'instruction	7 200 €	1 995 €

✓ **Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

1 seul groupe pour ce cadre d'emploi au sein du PETR.

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Agent en charge d'une labellisation ou d'un dossier stratégique	10 000 €	2 280 €

✓ **Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**

Le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Poste d'instruction	7 200 €	1 260 €
Groupe 2	Poste d'assistance administrative	7 200 €	1 200 €

Périodicité du versement

L'IFSE sera versée mensuellement.

Le cas échéant, le CIA fera l'objet d'un versement mensuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Modalités de retenue ou de suppression pour absence

- Agents à temps non complet ou partiel : le montant de la prime sera proratisé en fonction de la quotité hebdomadaire effective de travail de l'agent.
 - En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), le RIFSEEP suivra le sort du traitement.
 - Durant le congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement du RIFSEEP est suspendu.
- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de mettre à jour les modalités d'attribution du RIFSEEP à compter du 01/05/2019 telles que présentées.

3 - Aire d'Assevillers : Demande de financement FEADER / Leader Gal

Arrivée de Maryse FAGOT

Une aide européenne au titre du FEADER dans le cadre du LEADER est sollicitée pour l'aménagement de l'Aire d'Assevillers qui permettra la valorisation et promotion touristiques du territoire du PETR Cœur des Hauts de France.

Le dossier portera sur l'étude pré-opérationnelle et sur les investissements.

L'étude est en cours. Elle est portée par le cabinet PRESENCE (basé à la Madeleine – 59) pour un montant de 10 680 € TTC. Elle devrait s'achever d'ici fin mai 2019. Il est prévu que l'aménagement soit finalisé fin 2019.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement, dans le cadre du LEADER GAL.

Financements :

- Le coût HT maximum : 100 000 €
 - Subvention FEADER sollicitée : 80 % soit un montant de 80 000 €
- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :
- D'approuver l'opération.
 - De valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR.
 - D'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

4 - Validation de la convention « Guide du Routard »

Par délibération du 05 septembre 2018, le PETR a souhaité déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Guide du Routard ».

Le dossier du PETR a été retenu. Par délibération du 12 décembre 2018, le projet a été validé dans le cadre du programme d'actions ainsi que l'inscription des crédits 2019.

Aujourd'hui, le partenariat engagé avec Hachette nécessite la signature d'une convention.

- ✓ Le comité syndical, à l'unanimité :
 - Autorise le Président à signer la convention dont le projet est annexé.
 - Autorise le Président à signer tout autre document pour le bon déroulement de ce dossier.
 - Dit que les crédits nécessaires aux engagements seront inscrits au budget.

5 - Reconduction du projet « Chemins artistiques » - 2019/2020

Dans le cadre des « chemins artistiques », la DRAC octroie annuellement des financements par année scolaire, chevauchant ainsi deux années civiles.

Le versement de la subvention portant sur l'année 2019/2020 sera effectué avant la fin de l'année 2019.

C'est la raison pour laquelle, le Comité Syndical est invité à délibérer sur la poursuite de cet engagement pour cette période.

- ✓ Le Comité Syndical à l'unanimité :
 - Confirme les engagements réciproques sur ce dispositif pour les trois années, notamment avec la DRAC des Hauts de France ;
 - Dit que des crédits ont été réservés au budget 2019 pour la réalisation de ce projet ;
 - S'engage à réserver des crédits au budget primitif 2019 dans le respect de la convention triennale 2017/2020
 - Autorise le président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

6 - Pays d'Art et d'Histoire : Demande de financement FEADER / Leader Gal pour la période 2018-2019.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement, dans le cadre du LEADER GAL / période 2018/2019.

Financements :

- Le coût HT : 97 000 €
- Subvention FEADER sollicitée : 64 % soit un montant de 62 080 €

- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :
- D'approuver l'opération.
- De valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR.
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement ADS :

Marie LETHIEN remplace depuis le 1^{er} mars 2019 Elise POUILLET qui a démissionné de son poste d'instructeur ADS.

Démission :

Le Président annonce la démission de Madame Hélène WATISSE (CHOQUET) au 11 juin 2019 de son poste de chargée de mission.

Marché PCAET :

Le comité syndical avait décidé, par délibération du 30 mai 2018 d'adhérer au groupement de commande porté par la FDE pour l'élaboration du PCAET.

Le marché a été signé par la FDE avec la société AUDDICE. Le cabinet est basé dans le Nord. Il est mandataire d'un groupement conjoint AUDDICE / CITEPA / Chambre d'Agriculture de la Somme. Le montant du marché relatif au territoire du PETR s'élève à 56 010 € TTC.

Téléphonie :

Le PETR organise actuellement son changement de téléphonie. Une convention initiale liait Somme Numérique au PETR pour bénéficier des services « PESV2 » (parapheur électronique / flux comptable). Dans ce cadre, un service supplémentaire a été souscrit pour pouvoir bénéficier de leur groupement de commande lié à la téléphonie.

Accueil des camping-cars.

Jean-Pierre BOUCQ demande s'il y a des aires pour accueillir les camping-cars de plus en plus nombreux.

Arnold LAIDAIN : oui, à l'étang du Cam, il y a 10 places.

Jean-Pierre Boucq : l'aire est mal signalée, mal matérialisée. C'est dommage, car un camping cariste visite, consomme, sur le territoire.

Eric FRANCOIS approuve ces propos. Un panneau d'information touristique sur l'aire pourrait être envisagé (à voir avec l'Office de tourisme).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean Marie BLONDELLE
Secrétaire de séance



PETR Cœur des Hauts de France
BP 60225 – 80205 Péronne Cedex
Tel : 03 22 84 44 25
N° Siret 200 078 244 00015
Code APE 8413Z

Philippe CHEVAL
Président

